

LE SYNDICALISTE

3ème trimestre 2012 (juillet, août, septembre)

prix de vente 1€

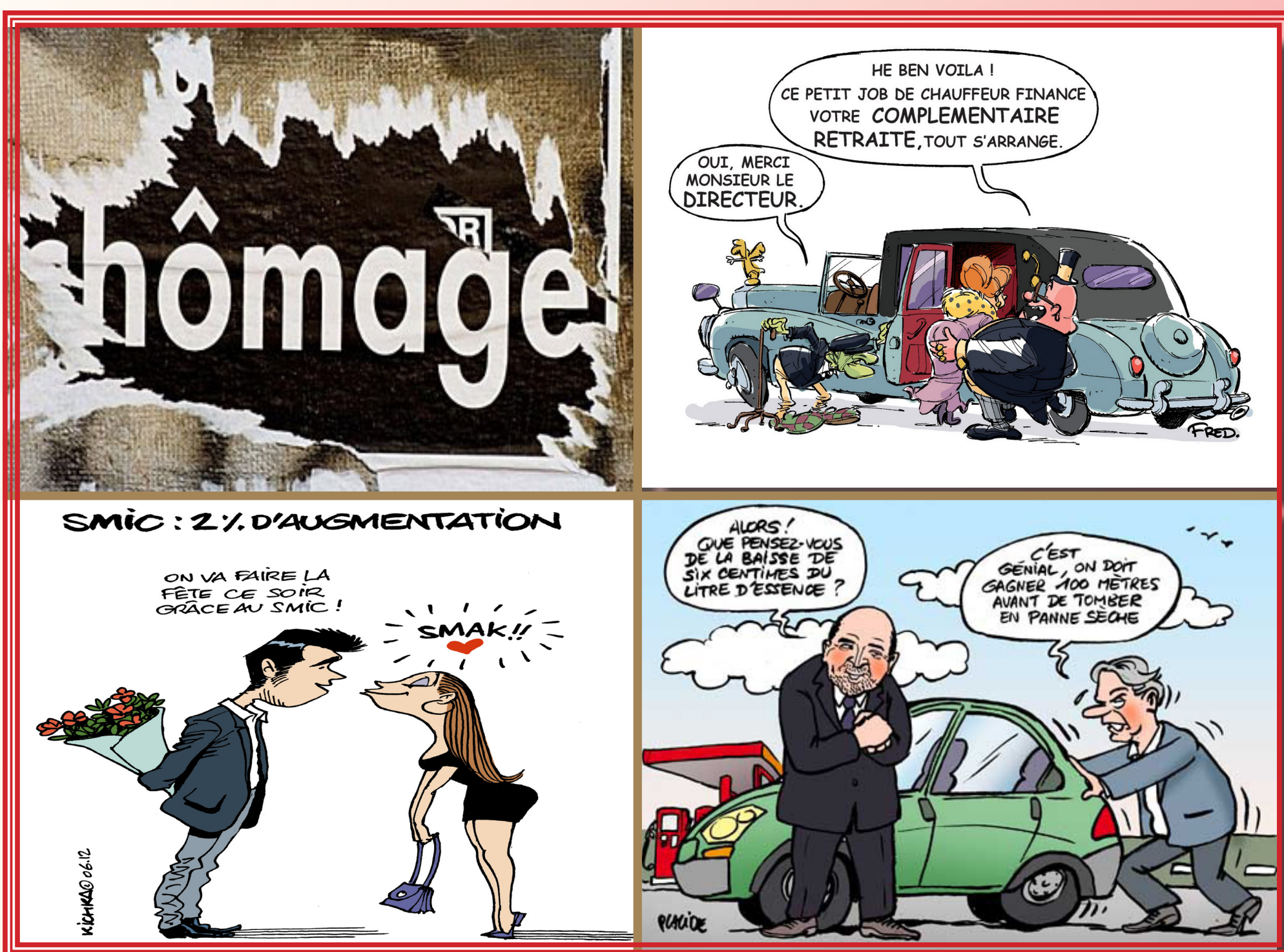
FO
la force syndicale

ATOME CAOUTCHOUC CUIRS & PEAUX
CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUE TEXTILES VERRE

60, rue Vergniaud 75640 Paris cedex 13
tel : 01 45 80 14 90 - fax : 01 45 80 08 03
mail : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - site : fedechimie-cgtfo.com

FO
la force syndicale

**Hausse du chômage, baisse (lol) des carburants,
augmentation (re lol) du SMIC,
les retraités trop payés (MDR),
voici les faits marquants de cette rentrée 2012.**



SOMMAIRE :

page 2 : Édito / Chiffres utiles / Billet d'humeur

page 3 : Retraités, SMIC, Compétitivité ...

pages 4 et 5 : La vie des Branches

page 6 : Quand puis je partir à la retraite / Le TSCG c'est quoi ?

page 7 : L'histoire du SMIC

page 8 : Elections TPE / Bulletin d'adhésion



Hervé QUILLET
Secrétaire Général

É
D
I
T
O
R
I
A
L

Le changement dans la continuité !

En cette période automnale où les feuilles tombent des arbres comme les mauvaises nouvelles sur la tête de nos concitoyens, nul ne voit poindre à l’horizon une quelconque embellie. Licenciements en cascade, hausse du chômage, rigueur budgétaire, croissance en berne ..., sont une fois de plus le quotidien des français.

Chaque jour apporte son lot de suppressions d’emplois quand il ne s’agit pas de fermetures pures et simples d’entreprises. Les plans sociaux annoncés ou en cours d’élaboration dans nos secteurs d’activités tels que Sanofi, Petroplus, Lyondell-Basell... vont mener à la disparition de milliers d’emplois dans les prochaines semaines voire les prochains mois. De même, les annonces faites par le groupe PSA (Peugeot /Citroën) ces derniers temps vont toucher de plein fouet la sous-traitance et les entreprises liées à la filière automobile tels que la plasturgie, le caoutchouc, le verre, le textile... Ce qui à terme va conduire ces entreprises à supprimer de nombreux emplois qui viendront grossir le cap des trois millions de chômeurs officiels qui vient d’être franchi pour la seule catégorie A .

Si l’on ajoute l’ensemble des autres catégories, cela fait plus de cinq millions de Français qui sont inscrits à pôle emploi. Aujourd’hui, un travailleur sur cinq vit dans la crainte du lendemain avec peu d’espoir de retrouver un emploi. Certains nous expliquent, comme le MEDEF, que la montée du chômage est due essentiellement au coût du travail (Salariés trop payés et charges sociales trop élevées) ce qui amène la CFDT à s’engouffrer dans la brèche pour demander à diminuer le coût du travail au nom de la compétitivité. Nous savions cette organisation dite syndicale prête à tout pour accompagner toute réforme gouvernementale ou patronale mais de là à prendre les devants il n’y a qu’un pas, qu’elle a franchi, comme à son habitude. Nous la savions réformiste,

mais à ce point!!! Si nous n’y prenons pas garde, demain ce sera au tour de notre code du travail, de nos conventions collectives d’être démantelés sans compter les sacrifices qu’il faudra faire sur nos salaires au nom de la sacro-sainte compétitivité des entreprises. Non! à FO, nous n’accepterons jamais le partage de la pauvreté comme le préconise la CFDT.

De même, comme à chaque rentrée, de nouvelles ponctions nous sont imposées. L’augmentation des taxes sur la bière et le tabac pour 2013 va de nouveau grever le porte-monnaie des plus modestes puisque celles-ci devraient rapporter un peu plus de 600 millions d’euros à l’état alors que la taxation à 75% de la partie des revenus supérieure à un million d’euros devrait rapporter quant à elle 210 millions d’euros autrement dit trois fois moins. Cette taxe, censée faire payer les plus riches sera temporaire puisque celle-ci ne s’appliquera que pour 2013 et 2014 alors que les taxes sur la consommation de bière et tabac sont elles, prévues dans le temps. Une fois de plus, il y a deux poids deux mesures.

Non content d’appauvrir les travailleurs, près de dix millions de retraités sur un total de seize soi-disant « bien lotis » vont devoir eux aussi vider leurs poches puisqu’une nouvelle contribution de 0,15% sur leurs retraites va leur être prélevée dès l’an prochain et sera ensuite doublée pour les années suivantes. Cette taxe, appelée contribution additionnelle de solidarité pour l’autonomie (CASA), est une contribution à la journée de solidarité instaurée par Raffarin suite à la canicule de 2003. Pour le gouvernement, il est logique que des retraités payent pour d’autres retraités.

L’Europe, comme vous aurez pu le constater, n’est pas non plus en reste. Avec un taux de chômage à plus de 11%, ce qui représente plus de dix huit millions de chômeurs, la récession s’est installée dans la plupart des pays Européens. La Grèce s’enfonce un peu plus chaque jour par les plans d’austérité imposés par la Troïka (Commission Européenne-BCE-

FMI). Idem concernant l’Espagne, le Portugal voire l’Italie où les manifestations sont plus puissantes les unes que les autres pour combattre cette injustice et cette dictature qu’est la troïka et les mesures qu’elle impose à ses peuples.

En France, changement de gouvernement ou pas, nous n’allons pas passer entre les mailles du filet. En matière budgétaire, il faut pour d’ici fin 2012, dégager huit milliards d’euros d’économies et trente trois milliards en 2013 afin de rentrer dans les clous d’un déficit de 3% du PIB. Cela passe notamment par de nouvelles coupes sombres dans le budget de l’état et la poursuite de la RGPP mise en œuvre par le précédent gouvernement. Mais ce n’est rien à côté de ce qui nous attend et que l’assemblée vient de voter à une large majorité à savoir, la mise en place du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l’Union Européenne (TSCG), la fameuse «règle d’or» qui nous impose une gestion rigoureuse puisqu’un état ne devra pas dépasser 0,5% de déficit public sous peine de sanctions et donc de plus d’austérité.

Alors que le candidat Hollande avait promis dans sa campagne de renégocier ce traité, élaboré à l’époque par Sarkozy et Merkel, celui-ci l’a repris à son compte sans y changer une virgule. Les promesses électorales n’engageant bien sûr que ceux qui y croient.

Il va donc falloir compter sur nous-mêmes et continuer à revendiquer pour une autre politique afin de faire comprendre à nos dirigeants que les politiques économiques qu’ils mènent sont dramatiques pour la croissance, l’emploi et les travailleurs.

Le Comité Confédéral National Force-Ouvrière, réuni fin septembre à Rodez a tenu à réaffirmer son opposition à ce traité et dans sa résolution, mandaté la commission exécutive et le bureau confédéral pour prendre toutes les dispositions nécessaires afin de contrer toutes formes d’austérité de même que la remise en cause de nos acquis sociaux.



CHIFFRES UTILES

SMIC au 1er juillet 2012 : 9 € 40 de l’heure soit 1425,67 € pour 151,67 heures (35 heures).

Le plafond mensuel de la sécurité sociale du 1er janvier au 31 décembre 2012 : 3031 Euros.

L’allocation chômage doit s’élever à 27,66 euros par jour, mais ne peut dépasser 75% du salaire journalier de référence.

Les allocations familiales :

2 enfants = 127,05 € / 3 enfants = 289,82 € / 162,78 € par enfant en plus

Majoration : 35,74 € de 11 à 16 ans et 63,53 € après 16 ans.

Billet d’humeur d’un syndiqué FO !!!

La TVA a été inventée par l’inspecteur des finances Maurice Lauré et mis en place le 10 avril 1954. Initialement fixée à 17,6% celle-ci est ensuite passée à 18,6%, puis 20,6% à compter du 1er août 1995 pour redescendre à 19,6% à compter du 1er avril 2000.

Je peux comprendre que mon pays à besoin d’argent (bof) pour construire et entretenir des routes, des écoles...etc. mais l’impôt direct prélevé sur nos salaires mériterait d’être la principale recette de l’état, afin que celui-ci puisse faire «tourner la cabane».

Or, il n’en est rien. C’est la TVA (Taxe à la Valeur Ajoutée) qui reste la manne financière principale des caisses de l’état.

fiscalistes qui sévissent sur notre pouvoir d’achat, qu’ en augmentant la TVA envers et contre tout , qu’ils commencent sérieusement à nous gonfler !

Ras le bol des paquets fiscaux en tout genre pour ceux qui sont «pétés de tunes», ras le bol des exonérations de cotisations patronales qui flinguent ma sécurité sociale, ras le bol surtout de nos gouvernants de tout poil qui se couchent devant l’Union Européenne, en s’exécutant sur les plans d’austérités imposés par la Troïka qui nous asphyxie financièrement petit à petit jusqu’à notre dernier souffle.

En 1958, la TVA a été mise en place pour taxer les produits de luxe: appareils photo, parfums ...etc. Aujourd’hui, je constate que la TVA est imposée sur pratiquement tous les produits de consommation courante ! Et pas uniquement sur les produits de luxe.

Donc, nous vivons dans le luxe. Quoi ? Aurais-je dit une connerie ?

Cette TVA est l’impôt le plus injuste ! Que l’on soit misérablement payé ou grassement rémunéré, le prix du lait, du pain, du vin ou du bifteck est le même pour tous, que l’on soit riche ou nécessiteux !

Pourrais-je rappeler aux apprentis

Dans les années 60, avant que l’on nous «cambriole» notre souveraineté nationale, la TVA était de 17,6 %.

Nos fiches de paye étaient prélevées d’environ 6 à 9 % pour nous soigner et financer nos retraites.

Tout fonctionnait relativement bien, trop peut être, puisqu’aujourd’hui, nous en sommes quasiment à un quart de prélèvement de cotisation sur nos fiches de payes pour bénéficier d’une sécurité sociale misérable et d’une retraite déshéritée.

Si ça continue, l’air que l’on respire, nos actes physiologiques de même que nos plaisirs charnels seront bientôt taxés !!!

RETRAITÉS

Ouf, on a eu chaud!!! Alors que dernièrement toutes sortes d’informations plus ou moins formelles (Cour des Comptes) nous annonçaient que les retraités devaient participer à l’effort de redressement du déficit abyssal de l’Etat, ce mercredi 19 septembre, le Premier Ministre, Jean Marc AYRAUT, a annoncé qu’aucune suppression de l’abattement de 10% pour les retraités n’étaient «envisagées» dans le projet de loi de finances 2013 actuellement en préparation.

Cette nouvelle qui de prime abord peut paraître bonne, n’est peut être que provisoire, le temps d’essayer de diminuer ce déficit par un autre biais.

Le fait de dater cette «non suppression» peut en effet présager celle-ci dans un laps de temps assez proche.

A surveiller !!!!

SMIC

Comme promis lors de sa campagne électorale, le Président via son gouvernement a décidé de donner un bon coup de pouce, mdr, à la revalorisation du SMIC au 1er juillet 2012. Ce coup de pouce de 0,6% qui s’ajoute à la revalorisation prévue de 1,4 % au titre de l’inflation, atteint une hausse «pharaonique» de 2%.

Chaque «smicard» a pu noter qu’il percevait près de 22 euros de plus en net par mois pour un travail à plein temps.

Si on retire l’inflation, ce coup de pouce ne représente finalement que 6,5 euros de plus par mois en net dans la poche du salarié aux 35 heures.

Force Ouvrière avait, afin que ce coup de pouce puisse vraiment relever le pouvoir d’achat, revendiqué une hausse de 5%.

Il est bien de noter que les promesses de campagnes sont scrupuleusement respectées.

Merci Président !!!

BAISSE DES CARBURANTS

Alors que les industriels pétroliers continuent à s’en mettre pleins les poches et que, malgré ca, ils persistent à fermer leurs sites de raffinage sur le sol français, voilà que le gouvernement a annoncé ce mardi 28 août, après un tour de table avec les professionnels du secteurs, qu’ils avaient décidé de diminuer le prix du litre de carburant à la pompe de quelques ... 6 centimes.

Le gouvernement n’a pas voulu bloquer purement et simplement les prix de peur de se mettre à dos les patrons pétroliers, et ainsi continuer à percevoir les taxes sur les carburants.

En effet, le super supporte 61,4 % de taxes, alors que le gazole n’en supporte que 53,7 %. Or, le diesel représente 80 % de la consommation de carburants en France, alors que l’essence sans plomb n’est qu’à 15 %.

Et voilà d’un coup de baguette magique comment ne pas trop faire perdre d’argent à l’État tout en faisant croire aux français qu’ils ont bénéficié d’une diminution du prix du carburant qui leur permet en allant travailler de renflouer à nouveau les caisses de l’État.

PROPOSITION DE LOI EN SOUFFRANCE.

Voici une proposition de loi déjà votée au sénat au mois de février 2012 .

Article 1er :

L’article L. 1233-3 du Code du Travail est complété par deux alinéas ainsi rédigés :

«Est réputé sans cause réelle et sérieuse le licenciement pour motif économique prononcé par une entreprise qui a distribué des dividendes au titre du dernier exercice comptable écoulé.

«Le salarié auquel un licenciement pour motif économique a été notifié peut saisir l’inspection du travail afin qu’elle vérifie si le licenciement peut être prononcé en application de l’alinéa précédent. »

Article 2 :

Après l’article L. 1233-3 du même code, il est inséré un article L. 1233-3-1 ainsi rédigé :

«Art. L. 1233-3-1. - L’établissement ou l’entreprise qui bénéficie d’aides publiques, sous quelque forme que ce soit, ne les conserve que s’il ne réalise pas de licenciement pour motif économique interdit par le troisième alinéa de l’article L. 1233-3. À défaut, il est tenu de rembourser la totalité des aides perçues aux autorités publiques qui les ont octroyées, selon des modalités fixées par décret en Conseil d’Etat.»

Depuis février, plus rien! La navette parlementaire est en panne, sans doute, et personne ne rame pour la faire avancer.

Tandis que des milliers de salariés sont menacés de licenciement en France dans différentes entreprises dont PSA, Sanofi, Doux, Fralib, Fram, etc. qui saurait dire ou est le blocage? Même la presse ne relaie plus l’information de cette proposition de loi, faisant choux gras des potins sur les dividendes des actionnaires, masquant volontairement la réticence des élus de la nation à agir.

Belles paroles, réconfort, compassion, sont autant de superlatifs utilisés par nos dirigeants politiques, mais ce n’est pas ce que nous demandons en priorité aux élus!!

Nous leur demandons du courage, de la ténacité, de l’indépendance pour protéger l’intérêt général dans leurs actions quotidiennes.



5 090 500

« ON NE NOUS DIT PAS TOUT »

Voici le chiffre exact du nombre de chomeurs en france.

Le gouvernement annonce le chiffre de 3 011 100, en août 2012, qui correspond à la seule catégorie A : Demandeurs d’emploi inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d’emploi et sans emploi (cherchant un emploi à plein temps et à durée indéterminée (CDI).

A cette catégorie viennent s’en ajouter quatre autres :

- Catégorie B : Demandeurs d’emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d’emploi, ayant exercé une activité réduite courte (cherchant un CDI à temps partiel)
- Catégorie C: Demandeurs d’emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d’emploi, ayant exercé une activité réduite longue (cherchant un emploi à durée déterminée (CDD), temporaire ou saisonnier)
- Catégorie D: Demandeurs d’emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d’emploi pour diverses raisons (stage, formation, maladie, etc.), sans emploi
- Catégorie E: Demandeurs d’emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d’emploi en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)

Tous les chiffres du chômage sont sur la page 2 de ce journal et ils sont, ainsi que ces données, vérifiables sur le site du gouvernement : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

COMPÉTITIVITÉ

Pour ne pas revenir, quoique certains bruits de couloirs disent le contraire, sur leur décision de ne pas mettre en application la « TVA sociale », le gouvernement, sous l’influence du patronat, a décidé d’octroyer aux entreprises une baisse massive d’une quarantaine de milliards d’euros de cotisations patronales.

Cet allègement est financé non pas par la TVA, mais plutôt par une hausse de la Contribution Sociale Généralisée (CSG).

Mais, pour préserver le pouvoir d’achat, l’Élysée souhaite étaler ce transfert sur la durée du quinquennat, à raison de 8 à 10 milliards d’euros par an.

La CSG est une taxe française instituée le 16 novembre 1990, par le gouvernement Rocard, qui devait à l’origine participer au financement de la Sécurité Sociale.



La CSG a vu ses taux et ses recettes augmenter de manière constante sous les gouvernements successifs : son taux est de 1,1 % en 1990 pour passer à 2,4 % sous le gouvernement d’Edouard Balladur en 1993, puis à 3,4 % sous le gouvernement d’Alain Juppé et est actuellement d’environ 8 %.

Selon l’INSEE, le relèvement d’un point permet une augmentation de 10 à 13 milliards d’euros par an. Si le gouvernement Ayraut veut en récupérer 40 (milliards) le calcul est simple : 40/10 = 4

On peut donc en conclure que le taux de la CSG passera certainement la barre des 11% dans quatre ans.

Pour la Fédéchimie, nous ne sommes pas sûrs que la baisse de ces charges patronales n’empêchera pas les entreprises de délocaliser leurs usines vers les pays à bas coûts de production, ce qui aura eu comme effet des bénéfices plus important pour les actionnaires de ces entreprises et pour conséquences encore des licenciements et une baisse du pouvoir d’achat des salariés français.

LA VIE DANS N

ATOME

À l'invitation conjointe de l'Union Départementale du Gard et du Syndicat FO du Nucléaire de Marcoule, Jean-Claude MAILLY s'est rendu le jeudi 13 septembre sur le site de Marcoule.

Étaient présents : Gilles BESSON, secrétaire UD 30, Hervé QUILLET, secrétaire FédéChimie, Yann PERROTTE secrétaire UD 50 et secrétaire adjoint Union nationale du Nucléaire (Unsenric), Thierry GIRARD, secrétaire adjoint Unsenric, Jean-Luc BONNAL, secrétaire UD 84, Arnaud PICHOT secrétaire UD 26-07.

Étaient également présents plusieurs camarades des syndicats de Marcoule, comme Jacques MASSADOR pour Areva NC ou Jean-Christophe GAUFRES pour le CEA, ainsi que José MONTES coordinateur FO AREVA, et Philippe LAUNAY Délégué Syndical Central AREVA NC.

Après une présentation des activités du site par le Directeur CEA, la délégation s'est rendue à Phénix où elle a pu visiter le chantier de démantèlement. Avec l'arrêt de Phénix et de Superphénix, la France ne dispose plus de réacteur électrogène à neutrons rapides ou surgénérateur. C'est pourquoi FO soutient le développement du projet ASTRID, réacteur de 4ème génération. Il s'agit de conserver le leadership industriel sur ce type de réacteur (dit réacteur à neutrons rapides).

En effet, c'est la filière d'avenir puisqu'elle permet

Jean-Claude MAILLY à Marcoule

en même temps d'utiliser entièrement l'uranium (notamment l'U238 qui n'est pas fissile et constitue 80% de l'U naturel), donc d'augmenter considérablement la quantité d'U utilisable, et aussi d'utiliser le plutonium issu du retraitement. Accessoirement, ces réacteurs permettent de transmuter un certain nombre d'éléments vie longue en isotopes à vie courte ou en isotopes stables.

Pour FO, toutes les formes de productions d'énergie sont à étudier, mais à ce jour, la production d'énergie avec électronucléaire est une ressource qui ne peut être écartée du point de vue économique.

Les entreprises de l'industrie électronucléaire doivent rester sous le contrôle de l'Etat. Le CEA doit maintenir son effort financier pour continuer à améliorer la filière et réduire la dangerosité des déchets.

Concernant le démantèlement des installations nucléaires, FO estime que les compétences acquises sur plusieurs chantiers en cours (Marcoule, La Hague, Tricastin) devraient être proposées à tous les organismes qui en Europe notamment sont confrontés à des chantiers actuels ou futurs de démantèlement.

Des investissements devraient être décidés pour disposer des installations nécessaires à l'assainissement, à la réduction du volume des déchets à stocker et au recyclage de ce qui peut l'être (exemple : ferrailles).

Jean-Claude MAILLY a ensuite tenu un meeting au Visiatome devant près de 200 salariés du site.

Il a rappelé la position constante de FO : pour le nucléaire dans le cadre d'un mix énergétique, et le maintien de l'Etat comme actionnaire au moins majoritaire.

Il a également indiqué qu'il avait envoyé à M. le Premier Ministre Ayrault le même courrier qu'à son prédécesseur Fillon pour réclamer la négociation d'un accord couvrant les 30 à 40.000 sous-traitants du nucléaire et amenant leurs garanties au même niveau que les exploitants.

Dans l'après-midi, JCMAILLY a inauguré l'Union Locale de Pont-Saint-Esprit relancée par Mouss BEN ABBES.



CAOUTCHOUC

Alors que le gouvernement s'apprête à diminuer le pouvoir d'achat des salariés en augmentant la Contribution Sociale Généralisée, ce qui en soit est un recul social, voilà que la chambre patronale du Caoutchouc se met au diapason du gouvernement en voulant diminuer la rémunération des salariés de la branche. Comment ? Tout simplement et unilatéralement (à moins qu'un des traîtres de la classe ouvrière ne les suive) en voulant supprimer la prime d'ancienneté dans les industries caoutchoutières.

Nous vous rappelons que la branche

Fin de la prime d'ancienneté ?

du Caoutchouc, en terme de salaires conventionnels se situe très loin au classement.

Notre délégation, lors de la réunion du 03 octobre 2012, a revendiqué de réelles augmentations en faisant les propositions suivantes :
.Augmentation du coefficient 130 de 1400 à 1463 €
.Augmentation de la valeur de point de 6,09 à 6,36€
.Passage du point de raccordement du coefficient 255 au coefficient 270

Bien évidemment pas de surprise, nos revendications, tout comme celles des autres Organisations

Syndicales, ont été «dégagées en touche» et pour toute proposition nous avons eu droit de la part de la chambre patronale à **un réel coup de pousse**, façon gouvernement, avec une augmentation de 2% des coefficients 130 au 240 et 1,8 % à partir du 255 avec gel de l'augmentation de la valeur du point qui sert de base au calcul de la prime d'ancienneté.

La Fédéchimie ne sera bien évidemment pas signataire de cette «fêlonie» et fera valoir son droit d'opposition si une soi disant organisation syndicale s'engouffrait dans cette spirale infernale.

CHIMIE

- Les salariés d'Arkema Saint-Fons sont toujours sur la brèche avec leurs syndicats Force Ouvrière pour défendre leur bifteck et ils ont raison ! En effet, la cession d'un de ses trois pôles industriels avec à la clé, un chèque de 100 millions d'euros à un fonds d'investissement a été lancé le 23 novembre 2011, par une annonce d'un plan concernant 1784 salariés en France (auxquels il faut ajouter 850 à l'étranger). La pilule a beaucoup de mal à passer. Depuis, dans les différentes usines du Sud-est de la France, les syndicats FO rejoints par d'autres, se battent contre ce qu'ils considèrent comme un plan social déguisé.

- Idem pour les salariés de Sanofi qui combattent un nouveau plan d'économie de deux milliards d'euros, pour la période 2012 à 2015. Nous craignons un vaste plan dit «social» avec plusieurs milliers d'emplois supprimés, à l'instar du premier plan entre 2009 et 2011 ayant entraîné déjà la suppression d'environ 4 000 emplois. Au total, le groupe compte

28 000 salariés français. Sanofi seule, rassemble un tiers des effectifs de l'industrie pharmaceutique de l'Hexagone. Premier au hit parade du CAC 40, Sanofi n'a pas d'état d'âme pour satisfaire ses actionnaires.

- Ces deux tristes exemples dans la branche chimie ne sont malheureusement pas exhaustifs.

Déjà en 11 ans, les effectifs de la branche chimie sont passés de 244 000 à 204 000 salariés (chiffres UIC). Tous ces licenciements sont les effets d'une cause : la rentabilité toujours progressive et immédiate. En effet, c'est au nom de la de crise, de la réduction des coûts, du recentrage d'activité, de la compétitivité...que tout est bon pour accroître les dividendes des actionnaires, notamment en tuant «la poule aux œufs d'or» et en sacrifiant les travailleurs pour satisfaire les actionnaires.

Or, toutes les mesures de réductions d'effectifs ont aujourd'hui un parfum de scandale. Les plans sociaux en général sont vécus de façon traumatique, non seulement au sein de l'entreprise, mais aussi à l'extérieur.

On se plaira à dénoncer l'arbitraire d'une décision censée servir les instincts voraces d'investisseurs insensibles au sort des travailleurs et contraire à l'intérêt propre de l'entreprise. Mais ces plans sociaux, annoncés ou en suspens, sont devenus le symbole suprême de la désespérance sociale et de l'horreur économique, la preuve palpable de la rapacité des actionnaires se fait jour.

Il est aujourd'hui vital de construire un vrai rapport de force contre les assassins de nos emplois, donc de l'économie. Il n'existe pas d'autre choix ! Aujourd'hui ce sont «les autres» qui sont touchés par les plans sociaux, demain ce sera peut-être vous !

PÉTROLE

En France comme en Europe, la réduction des capacités de production avance à grands pas. Alors que l'on nous parle de Réindustrialisation, c'est le contraire qui se poursuit, avec à la clef la perte de notre indépendance énergétique. Pour preuve, 50% du gazole automobile consommé provient de l'importation et que derrière les molécules pétrolières vivent les industries de la chimie, plasturgie etc.....

Après les fermetures de Reichstett et de Total Flandres, c'est dans l'angoisse que vivent les salariés de Lyondell-Basell et Petroplus Petit Couronne (76) qui attendent toujours les verdicts des tribunaux.

Profitant de la période estivale, Total annonce clairement en Juillet sa volonté de

Le calme avant la tempête

vendre TIGF (transport infrastructure gaz de France) sa filiale Paloise qui emploie 493 personnes. Déjà plusieurs repreneurs frappent à la porte (fonds européens, consortium sino-arabe, inter pipeline, Enbridge etc...). Pour notre organisation syndicale, c'est une TRAHISON !! Surtout que récemment Total laissait entrevoir aux salariés des évolutions au sein du groupe TIGF.

Fin Juillet, BP, Shell, Esso ont fait savoir qu'à la fin de l'année, ils ne se serviront plus du pipe de SPSE (Société du Pipeline Sud Européen) transportant le brut vers Feyzin - Cressier (en Suisse, via le dépôt de la Société des Pipelines de Jura).

Les raffineries allemandes (MIRO1 ET 2) utiliseront le pipeline transalpin de Trieste, ce pipeline ayant un tarif plus avantageux.

Dans l'attente des directives claires du gouvernement, (s'il y en a) notre organisation syndicale CGT/FO quant à elle continue de revendiquer son indépendance, gage de sa crédibilité en ne détournant pas les événements à des fins politiciennes et internes mais en assumant ses responsabilités.

ARMONS NOUS DE FORCE (Ouvrière)
car de grandes campagnes nous attendent dans les prochains mois.

PLASTURGIE

Parlons emploi dans la Plasturgie... (d'après l'étude BPI 2010)

Chez les jeunes :

La proportion des moins de 26 ans décroît avec la taille des entreprises, de 13% pour celles de 1 à 4 salariés contre 5% pour celles de 100 salariés et plus.

Les embauches en alternance représentent une part très importante du recrutement des jeunes. Cette proportion est croissante avec la taille de l'entreprise avec plus de 50% d'alternance dans le recrutement pour celles de 100 salariés et plus, et plus précisément dans le secteur des fabrications de produits de consommation courante (code APE : 2229B).

L'embauche des jeunes en CDI est davantage pratiquée dans les entreprises de 50 à 99 salariés avec 49% de CDI, principalement dans la fabrication d'éléments pour la construction en matière plastique (2223Z).

D'une manière générale, l'embauche des jeunes reste faible avec 29.66% de CDI contre 22.16% de contrats d'alternance. On comprend mieux l'acharnement des employeurs à défendre l'alternance surtout au niveau bas de rémunération que l'on connaît.

Chez les moins jeunes :

La part des salariés de 45 à 54 ans représente la plus forte population avec 40% des effectifs en moyenne. Là aussi la proportion de cette catégorie décroît avec la taille de l'entreprise : de 45% à 29%.

Les départs en retraite :

Le rapprochement entre départs et remplacements produit une vision pessimiste des évolutions de l'emploi. En effet seul 13% des départs en retraite sont remplacés en totalité.

Autant d'hommes que de femmes ?

Pas vraiment, la proportion de femmes se situe entre 30 % et 36% de la population et d'une répartition peu variable selon la taille de l'entreprise.

Le recours à l'intérim :

Le recensement de la population évalué à 1% des effectifs dans la branche le nombre d'intérimaires en 2011 soit 1440. Il s'agit majoritairement de jeunes titulaires diplômés (BEP, Bac ou Bac Pro, voire BTS) de moins de 25 ans. Cela prouve une nouvelle fois que le manque de formation n'est pas le seul argument valable au frein à l'embauche en CDI.

L'ancienneté :

Comme il était à prévoir, la proportion de personnes à faible ancienneté est accrue par la présence d'une frange significative de salariés en CDD ou en intérim et on pourrait ajouter en alternance.

TEXTILES

Chasser le naturel, il revient au galop!!!

Dans la branche du textile naturel a eu lieu le 27 septembre dernier une réunion avec trois points à l'ordre du jour. Le premier point concernait la mise en place d'une commission de validation des accords dans les entreprises de moins de 200 salariés dépourvues d'instances syndicales. La position Fédérale a été respectée puisque nous avons annoncé que

nous participerions à ces réunions mais que nous nous opposerions à tous les accords dérogatoires. Concernant le deuxième point, celui des salaires, celui-ci fut de courte durée car la chambre patronale n'avait pas de mandat pour négocier une augmentation générale des salaires. Cela ne nous a pas étonné outre mesure, les branches textiles sont des spécialistes en la matière.

Pour se donner bonne figure, cette même chambre patronale a fait durer un peu le plaisir pour le dernier point en établissant un calendrier de dates de réunion pour le groupe de travail qui planchera sur la révision de la grille des classifications. Encore une fois, le pouvoir d'achat des salariés de cette branche est mis à mal par des patrons avides de dividendes.

VERRE

Secteur en difficulté

Le moins que l'on puisse dire est que cette période est pleine d'inquiétudes pour les salariés du verre car dépendant directement des activités du bâtiment et de l'automobile, deux secteurs en difficultés.

Dans le Verre Mécanique, une réunion paritaire sur les minima conventionnels est prévue le 15 octobre suite à l'évolution du SMIC au 1er juillet 2012. La Fédéchimie dans cette branche comme dans d'autres du verre, est dans une situation de reconstruction de grille.

Dans le Verre à la Main, la réunion sur les salaires du 5 septembre 2012 nous laisse sur notre faim.

Une nouvelle réunion est prévue en novembre. Pour le moment, les salariés se serrent la ceinture.

Toutes les branches du Verre veulent se mettre en conformité avec la nouvelle valeur du SMIC au 1er juillet 2012. Il est à regretter un tassement des grilles vers le bas, ce qui a pour conséquence de supprimer toute cohérence avec la méthode de calcul et surtout d'entraîner un saupoudrage pour quelques coefficients. Il n'y a donc plus de dynamique conventionnelle.

Malgré tout il est à signaler un nouvel élan de la Convention Collective du Chalumeau Méca-

nique qui est rattachée à la Convention Collective de l'Union des Métiers du Verre. C'est tellement rare de nos jours qu'il est bon de le souligner.

Oui, la situation actuelle nous fait craindre le pire pour les salariés, car cette épée de Damoclès au-dessus de nos têtes peut tomber à tout moment. La Fédéchimie CGTFO avec ses syndicats restera donc plus que jamais vigilante.

Salaires et emplois sont parmi les principales revendications pour la Fédéchimie CGTFO.

Quand puis je prétendre à partir en retraite ?

Un décret du 2 juillet 2012 élargit le dispositif « carrière longue » déjà existant et rétablit le retour à la retraite à 60 ans pour les personnes qui ont commencé à travailler avant 20 ans. C'est un peu loin de nos revendications qui sont, rappelons le : Le retour de l'âge légal de départ à la retraite pour tous à 60 ans et la réduction du nombre de trimestres requis.

Applicable à partir du 1er novembre 2012, les personnes ayant commencé à travailler avant 20 ans pourront partir à la retraite à 60 ans, à condition

- de totaliser un nombre de trimestre cotisés égal à la durée d'assurance requise pour leur génération.
- Périodes retenues:
- de cotisations à l'assurance vieillesse obligatoire ;
 - d'assurance volontaire vieillesse ;
 - de rachats de cotisations ;
 - de validation de carrière au titre de la loi du 26 décembre 1964 ;
 - de congé de formation ;
 - de stage de la formation professionnelle ;
 - de cotisations arriérées.

La durée d'assurance légale n'est connue avec certitude que jusqu'à la génération née en 1955. Celle qui s'appliquera à la génération née en 1956 sera fixée par décret avant la fin de l'année 2012. Les suivantes seront connues au fur et à mesure.

- Sont retenus dans les trimestres réputés cotisés :
- 4 trimestres de service national
 - 4 trimestres de perceptions d'indemnités journalières maladie, maternité, AT/MP
 - 2 trimestres au titre de la maternité
 - 2 trimestres de chômage indemnisé.

Année de naissance	Age de départ en retraite	Durée d'assurance en trimestres	5* trimestres à la fin de l'année civile des
1952	59 ans et 4 mois	164	17 ans
	60 ans	164	20 ans
1953	58 ans et 4 mois	169	16 ans
	59 ans et 8 mois	165	17 ans
	60 ans	165	20 ans
1954	56 ans	173	16 ans
	58 ans et 8 mois	169	16 ans
	60 ans	165	20 ans
1955	56 ans et 4 mois	174	16 ans
	59 ans	170	16 ans
	60 ans	166	20 ans
1956	56 ans et 8 mois	174 **	16 ans
	59 ans et 4 mois	170 **	16 ans
	60 ans	166 **	20 ans
1957	57 ans	174 **	16 ans
	59 ans et 8 mois	166 **	16 ans
	60 ans	166 **	20 ans
1958	57 ans et 4 mois	174 **	16 ans
	60 ans	166 **	20 ans
1959	57 ans et 8 mois	174 **	16 ans
	60 ans	166 **	20 ans
1960	58 ans	174 **	16 ans
	60 ans	166 **	20 ans

* 4 trimestres pour les assurés nés au dernier trimestre civil. ** Cette durée sera susceptible d'évoluer et sera fixée par décret publié l'année du 56ème anniversaire de l'assuré.

Avant de déposer une demande de retraite anticipée, vous devez vous adresser à votre caisse de retraite pour effectuer une étude permettant de vérifier que vous remplissez les conditions pour en bénéficier.

Les nouvelles dispositions sur la retraite anticipée pour carrières longues seront appliquées également dans le régime complémentaire des salariés Arrco et Agirc selon la circulaire parue le 1er août 2012. Plus d'informations sur : www.Service-public.fr

Le TSCG (Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance)
C'est quoi ? Quelques infos !

Le TSCG c'est « la règle d'or », adoptée le 2 mars dernier par 25 chefs d'États de l'Union européenne et le « volet croissance » de M. Hollande qui ne modifie aucun mot, aucune virgule du TSCG ; tous les articles de ce traité élaboré par M. Sarkozy et Mme Merkel sont maintenus intégralement, notamment :



– *L'article 3* qui fait obligation d'inscrire toutes les dispositions du traité dans la Constitution ou une loi organique, donc d'institutionnaliser la « règle d'or », c'est à dire l'austérité permanente.

- Le même *article 3* fait obligation d'un budget « en équilibre ou en excédent » (le déficit toléré serait de 0,5% au lieu des 3% du traité de Maastricht ...).
- *L'article 3* instaure également un « mécanisme correctif obligatoire » si les critères du traité ne sont pas respectés, qui avec l'article 5 contraint à la mise en œuvre « des réformes structurelles » sous contrôle et surveillance de la Commission européenne pour atteindre ces critères...
- *L'article 4* impose de réduire la dette publique d'« un vingtième par an », soit 5 % , ce qui signifie en 2013 pour notre pays, une réduction d'environ 90 milliards d'euros au budget de l'État, c'est à dire plus que le budget de l'Éducation nationale,
- *L'art. 8* institue le droit pour la Cour européenne d'imposer des amendes pour non respect du traité.

Ratifier ce traité, c'est institutionnaliser l'austérité et anéantir la souveraineté du peuple ! Autrement dit, c'est la poursuite de la politique de Sarkozy et Merkel. Une politique d'austérité qui nous mènera à la situation de la Grèce, et cela pour satisfaire aux exigences et aux appétits des marchés financiers.

Très concrètement, ce sont les budgets de l'Éducation et de la Santé qui sont immédiatement menacés (Sécurité sociale, écoles, hôpitaux), les services publics bradés, les salaires et retraites amputés... etc

Le 09 octobre 2012 à Paris, le gouvernement a fait adopter par l'assemblée nationale le TSCG

Nous, militants Force Ouvrière, devons mettre tout en oeuvre pour faire «ABROGER» cette machine à détruire les conquêtes sociales.

* Troïka : (1859 mot russe) Grand traîneau attelé à 3 chevaux de front, ou groupe de 3 dirigeants politiques, de 3 entreprises...etc. La troïka en Europe est composé de l'Union Européenne, du Fond Monétaire International et de la Banque Centrale Européenne.

L’histoire du SMIC ...

Le salaire minimum a été créé en 1950. Voici l’évolution de son montant, depuis sa naissance et les grandes étapes de sa passionnante histoire. Aujourd’hui, plus de 2,5 millions de travailleurs en France sont payés au SMIC.

1950 : la naissance du SMIG, l’ancêtre du SMIC actuel

Au sortir de la guerre, c’est la loi du 11 février 1950 qui crée le SMIG, l’ancêtre du SMIC actuel. Ce Salaire Minimum Interprofessionnel Garantie vient mettre fin à douze années de blocage des salaires. Nous sommes à l’époque de la quatrième républiqueetlamesureestloindefairel’unanimité.Toutelagauche (SFIO et PCF) s’oppose à ce projet soutenu par le gouvernement Bidault, issu de la Troisième Force (MRP et radicaux). L’objectif de ce SMIG est d’offrir aux employeurs la liberté de fixer les salaires tout en instaurant un garde fou qu’est ce salaire minimum dû à tout salarié. Le salaire plancher est alors fixé par décret en conseil des ministres. Il est calculé d’après un budget type, nécessaire à toute personne célibataire salariée vivant en région parisienne : le fameux panier de la ménagère.

1952 : le salaire minimum est indexé sur l’inflation

Le déclenchement de la guerre de Corée, en 1950 provoque une augmentation brutale du prix des matières premières. Les prix à la consommation qui vont faire un bond de 16% en quelques mois. A la demande des syndicats, le gouvernement Pleven (successeur de Bidault) accepte l’idée d’adopter une « échelle mobile des salaires » qui indexe le SMIG sur la hausse des prix. Le SMIG va désormais être ajusté chaque fois que l’évolution des prix dépasse 5 %, à condition toutefois d’attendre au moins quatre mois entre deux réévaluations ! Le taux est ramené à 2 % en 1957, afin d’atténuer l’effet inflationniste provoqué par les hausses du SMIG.

1970 : le SMIC avec un C remplace le SMIG avec un G

Plus qu’un simple changement de lettre, l’abandon du SMIG au profit du SMIC est un changement de conception. Le G pour « garantie » se transforme en C comme « croissance ». En clair, le SMIG avait été créé pour permettre aux salariés de disposer d’un minimum vital. Désormais, le SMIC a pour ambition d’aider le salaire minimum à rattraper son retard sur le salaire moyen des Français qui est alors beaucoup plus élevé. Bref, de rapprocher le SMIC du salaire moyen. Le nouveau SMIC créé par Jacques Chaban-Delmas, alors Premier ministre, est doté d’un nouveau mode de calcul pour sa réévaluation. En plus de l’inflation, la hausse du salaire moyen est également prise en compte . La conséquence est une formidable hausse du SMIC dont le montant va croître fortement en quelques années.

1982 : la rigueur atteint le SMIC

Un tournant historique est opéré par François Mitterrand et le gouvernement Mauroy en 1982, qui décide de casser la forte inflation française (supérieure à 13 % en 1980 et 1981) en imposant un blocage des salaires et des prix pendant plusieurs mois. La hausse des salaires n’est plus indexée sur les prix mais sur un taux d’inflation prévu par le gouvernement. Puis, jusqu’en 1990, le SMIC connaît une très faible croissance, entraînant un fort ralentissement du pouvoir d’achat des salariés payés au salaire minimum. Ce n’est qu’à partir du début des années 1990 que la politique d’allègements de charges accordés par le gouvernement pour l’emploi des salariés payés au SMIC va permettre de redonner un coup de pouce au SMIC, absorbant la hausse pour les employeurs. Les premiers allègements de «charges» (cotisations patronales) vont déstructurer fortement l’alimentation financière de notre sécurité sociale. Nous en sommes aujourd’hui à plus de 320 milliards d’euros d’exonération de cotisation ! Soit plus que le budget de l’éducation nationale !

1998-2005 : les multiples effets des 35 heures

L’instauration de la réduction du temps de travail par les lois Aubry perturbent le mécanisme du SMIC. C’est le principe des 35 heures payées 39 pour tous les salariés, y compris ceux payés au SMIC (sauf pour les PME de moins de vingt salariés). Ce qui entraîne une hausse de 11 % du montant du SMIC, impossible à réaliser en une seule fois. De plus, les entreprises ne sont pas tenues de passer aux 35 heures en même temps. Bref, le gouvernement imagine un système qui conduit à la création d’un nouveau SMIC chaque 1er juillet jusqu’en 2002. On se retrouve in fine avec cinq SMIC différents en plus du SMIC officiel qui existait avant les lois Aubry. Tous les salariés payés au SMIC ne touchent donc pas le même salaire . En 2002, la loi Fillon établit les modalités d’un retour progressif à un SMIC unique avec un programme de rattrapage du dernier SMIC. Les différents SMIC vont donc bénéficier de fortes hausses pendant trois ans, mais à des taux différents. Ainsi, tous les SMIC ont rejoint un montant commun le 1er juillet 2005, à 8,03 euros pour le SMIC horaire.

2006-2007 : la fin des coups de pouce ?

Après un petit coup de pouce du gouvernement encore accordé au SMIC en 2006, la hausse du SMIC au 1er juillet 2007 est limitée au minimum légal selon le mode de calcul adopté en 1970 (calcul sur la base de l’augmentation des prix de mai à mai et de la moitié de la progression annuelle du pouvoir d’achat du salaire horaire brut ouvrier de mars à mars). Point de coup de pouce donc. Le Premier ministre François Fillon veut mettre fin au pouvoir discrétionnaire du gouvernement concernant la hausse du SMIC. Souhaitant réformer la loi de 1970, il plaide pour que ce soient les partenaires sociaux, qui décident d’un éventuel coup de pouce au salaire minimum.

Le SMIC en anciens francs avant 1960

4	SMIC horaire en francs	SMIC brut mensuel en francs
1959	157	27208,10
1958	144	24955,20
1957	131	22702,30
1956	125	21662,50
1955	125	21662,50
1954	118	20449,40
1953	98	16983,40
1952	98	16983,40
1951	92	15943,60
1950	79	13690,70



Quel avenir pour notre Smic ?

Question: Pourquoi Mme PARISOT, représentante du MEDEF avec d’autres centrales syndicales, revendiquent-ils avec exaltation un Smic Européen ???

Se poser la question, c’est déjà y répondre. En effet, si l’on constate l’absence d’un Smic dans certains pays de l’UE (dont l’Allemagne) et le faible niveau d’un système de salaire minimum appliqué sur d’autres pays de l’UE, nous ne sommes pas loin de penser, que la création d’un Smic Européen, qui tiendra compte (à n’en pas douter) de la moyenne des autres Smic, amènera la France à s’aligner sur ce nouveau Smic Européen, et aura donc déjà un pied dans la tombe.

1	SMIC horaire en euros	SMIC brut mensuel en euros (base 35 heures) ↓
2012	9,40	1425,65
2011	9,19	1393,82
2010	8,86	1343,77
2009	8,82	1337,70
2008	8,71	1321,02
2007	8,44	1280,07
2006	8,27	1254,28
2005	8,03	1217,88
2004	7,61	1154,18
2003	7,19	1090,48
		(base 39 heures) ↓
2002	6,83	1154,27
2001	6,67	1127,23

Le SMIC en francs de 1980 à 2001

2	SMIC horaire en francs	SMIC brut mensuel en francs
2001	43,72	7388,68
2000	42,02	7101,38
1999	40,72	6881,68
1998	40,22	6797,18
1997	39,43	6663,67
1996	37,91	6406,79
1995	36,98	6249,62
1994	35,56	6009,64
1993	34,83	5886,27
1992	34,06	5756,14
1991	32,66	5519,54
1990	31,94	5397,86
1989	29,91	5054,79
1988	28,76	4860,44
1987	27,84	4704,96
1986	26,92	4549,48
1985	26,04	4400,76
1984	24,36	4116,84
1983	22,33	3773,77
1982	20,29	3429,01

3	SMIC horaire en francs	SMIC brut mensuel en francs
	semaine de 40 heures ↓	semaine de 40 heures ↓
1981	17,76	3078,34
1980	14,79	2563,55
	ancien calcul du SMIC ↓	ancien calcul du SMIC ↓
1979	11,94	2069,20
1978	10,63	1842,17
1977	9,38	1625,55
1976	8,33	1443,58
1975	7,28	1261,62
1974	6,10	1057,13
1973	4,92	852,64
1972	4,20	727,86
1971	3,74	648,14
1970	3,41	591,00
1969	3,15	545,89
1968	2,69	466,17
1967	2,10	364,00
1966	2,03	351,80
1965	1,97	341,40
1964	1,90	329,30
1963	1,84	319,00
1962	1,71	296,35
1961	1,64	284,20
1960	1,64	284,20

F E D E C H I M E

FO
la force syndicale

ATOME

CAOUTCHOUC

CHIMIE

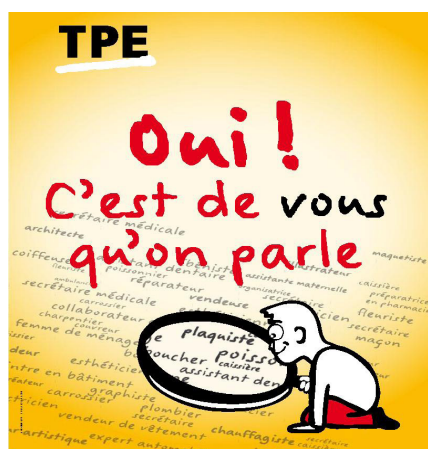
CUIRS ET PEaux

PETROLE

PLASTIQUE

TEXTILES

VERRE



2012, année des salariés des TPE*. En décembre, 4 millions de salariés de l'artisanat, du commerce, des services, des professions libérales, de l'industrie ont leur élection.

*Les Petites Entreprises - moins de 11 salariés

Mieux représentés, + forts

FO



2012, année des salariés des TPE. En décembre, 4 millions de salariés de l'artisanat, du commerce, des services et des professions libérales ont leur élection.

Mieux représentés, + forts

FO

TPE : 2012

Il n'y a pas de Très Petite Election

Chacun connaît dans son entourage
(famille, amis, voisins, nounou,
agent d'entretien, commerce local ...)
un ou plusieurs salariés de TPE

**Vous êtes salariés
d'une entreprise de moins de 10 salariés
relevant de la Fédération de la Chimie**

Pour défendre votre retraite
Pour défendre votre pouvoir d'achat
Pour garder vos Conventions Collectives
Pour conserver votre Sécurité Sociale

**Pour la défense de vos droits
et les faire respecter
Votez et faites voter**

FO
la force syndicale

FO
la force syndicale

Bulletin d'adhésion

Nom :

Prénom :

Profession :

Coefficient :

Adresse personnelle :

Tel domicile :

Tel portable :

Tel entreprise :

Activité :

Adresse entreprise :

Date d'adhésion :

Signature :

Retrouvez nos actualités bimensuelles sur : www.inpc.fr



L@ lettre de l'INPC

Bon à Savoir

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) met en exergue, dans une récente étude portant sur l'année 2009, "l'extrême dualisme du tissu productif". En effet, à peu près 1/3 des salariés Français sont employés dans une entreprise de + de 5000 personnes alors que 19% le sont au sein de micro-entreprises (moins de 10 salariés). Selon l'INSEE, 217 grandes entreprises emploient près de 4 millions de personnes (soit 31% des salariés hors agriculture, secteur financier et administrations publiques) et près d'1/3 d'entre elles sont sous le contrôle d'un groupe étranger. L'étude recense 2,3 millions de salariés en micro-entreprises, 3,5 millions de salariés dans des PME (- de 250 salariés) et 2,8 millions de salariés dans des entreprises dont l'effectif varie entre 250 et 5000 salariés.

L'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) vient de publier son rapport 2011-2012 qui révèle que 11 millions de Français sont touchés par la pauvreté ou l'exclusion. D'après l'ONPES, le travail n'est plus un rempart à l'exclusion et la crise accentue cette orientation que seules des mesures spécifiques pourraient enrayer. Si le taux de chômage s'établissait à 8% à la mi-2007, il est passé à 10% aujourd'hui et 40% des demandeurs d'emploi ne reçoivent pas d'allocation chômage. Le rapport recense 6,7% de travailleurs pauvres, contre 5,9% en 2005. Quant aux renoncements aux soins par manque de moyens financiers, ils concernaient, en 2008,

A la une : L'emploi, la crise et les inégalités

Deux rapports successifs de l'Organisation internationale du travail (OIT) alertent sur les conséquences de la crise en matière d'emploi. Selon le "Rapport sur le travail dans le monde 2012 : de meilleurs emplois pour une économie meilleure", la situation mondiale de l'emploi est extrêmement inquiétante et ne laisse entrevoir aucun redressement dans un avenir proche. Malgré quelques signes de reprise de la croissance économique dans certaines régions, seules 6 économies avancées sur 36 ont vu leur taux d'emploi croître depuis 2007. Au plan macroéconomique, le rapport met en cause les politiques d'austérité budgétaire, couplées à des réformes drastiques du marché du travail, mises en place par de nombreux gouvernements, en particulier dans les économies avancées. Ces mesures ont, d'après l'OIT, des conséquences désastreuses sur le marché du travail et sur la création d'emplois sans parvenir, dans la plupart des cas, à réduire les déficits budgétaires. Sur le plan microéconomique, l'accès limité au crédit des petites entreprises pénalise la création d'emploi alors que la perte de compétences engendrée par le chômage de longue durée rend difficile le retour à l'emploi de ceux qui en sont victimes. A politiques inchangées, l'OIT ne prévoit ainsi pas de redressement de l'emploi avant 2016, tout particulièrement en Europe. La précarisation des emplois représente aussi un frein à la reprise. Selon le rapport, les formes d'emploi non conventionnelles sont en augmentation dans la moitié des économies pour lesquelles l'OIT dispose de statistiques. Quant au taux de chômage des jeunes, il a augmenté dans 80% des pays avancés et dans 2/3 des pays en développement. Cependant, des politiques volontaristes en matière sociale et d'emploi (cas du Brésil, par exemple) ont réussi à créer des emplois en augmentant même leur efficacité économique. Enfin, le rapport évoque la détérioration du climat social dans de nombreuses régions du monde et les nouveaux troubles sociaux qui pourraient en découler. Selon l'Index des troubles sociaux qui figure dans le rapport, 57 des 106 pays analysés affichent un risque accru de troubles sociaux en 2011 par rapport à 2010. En conclusion, l'OIT soutient qu'avec des mesures ciblées favorables à l'emploi, alliant fiscalité et hausse des dépenses d'investissements publics et des prestations sociales, environ 2 millions d'emplois pourraient être créés en 1 an dans les économies avancées.

Cette analyse complète celle établie par le Bureau international du travail (BIT), cofinancée par la Commission européenne et publiée en début d'année, selon laquelle la crise a contribué à renforcer les inégalités au travail en Europe ; l'instauration de politiques de rigueur et de réformes du marché du travail ne pouvant que les accentuer. L'étude, portant sur "Les inégalités au travail pendant la crise : éléments d'appréciation en provenance d'Europe", s'appuie sur des données

Extrait du numéro spécial rentrée du 1^{er} septembre 2012

Pour connaître la suite, abonnez-vous !

Pour vous abonner gratuitement à L@ lettre de l'INPC
(de l'information sur l'actualité de la protection sociale)
envoyée mensuellement par courriel
connectez-vous sur le site www.inpc.fr

Institut National de Prévoyance Collective

4, place Raoul Dautry - 75716 PARIS Cedex 15 - ☎ 01 42 18 82 98 - 📠 01 42 18 96 36
courriel : contact.inpc@inpc.fr

Dépôt légal du 3^{ème} trimestre 2012

Commission paritaire en cours

Photographies : Fédéchimie CGTFO

Directeur de la publication : Hervé QUILLET

Imprimerie RPN 93 Livry Gargan